

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 23 février 2015

Membres en exercice :

Date de la convocation: 16/02/2015

34

L'an deux mille quinze et le vingt trois février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 21

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Marylène FAIVRE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Martine OLMOS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Robert SOUQUE, Bernard VIDAL

Votants: 20

Pour: 20

Contre: 0

Représentés:

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Luc FALIP, Lionel GAYSSOT, Martine GIL, Luc GUIRAUD, Gérard MARCOUIRE, Antoine MARTINEZ, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Rémy PAILLES, Jean-Christophe PETIT, Robert TROPEANO

Absents:

Objet: Adoption du compte de gestion 2014

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
 - Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :
1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;
 2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
 3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'adoption du compte de gestion 2014 et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur l'adoption du compte de gestion 2014 et autorise le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Murviel-les-Béziers, le 23 février 2015.

Le Président,
Francis BOUTES



RF
Sous-Préfecture de Béziers (Hérault)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AP : 24.02.2015
134 252403554 20150223 2015_23_02_03 DE